



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 17 DECEMBRE 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_B738

OBJET : Habitat et politique de la ville - Politique de la ville / Cohésion sociale - Opérations façades de Pertuis - Attribution de subventions nominatives

Le 17 décembre 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 11 décembre 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Caude, vice-président, Trets – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIÉ Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – MERCIER Arnaud, vice-président, Venelles – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :

PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance, donne pouvoir à ALBERT Guy

Excusé(e)s :

FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.

04_2_07

BUREAU DU 17 DECEMBRE 2015

Rapporteur : Sophie JOISSAINS

Co-rapporteur : Jean-Claude FERAUD

Politique publique : Habitat et politique de la ville

Thématique : Politique de la ville / Cohésion sociale

Objet : Opérations façades de Pertuis - Attribution de subventions nominatives

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre des opérations façades de la Ville de Pertuis, il est proposé d'attribuer une aide de 11 963 euros.

Exposé des motifs :

L'opération façades, inscrite dans l'objectif 3 du contrat de ville de Pertuis, puis dans son Contrat Urbain de Cohésion Sociale, a été transférée à la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix au titre de sa compétence Politique de la Ville par délibération du Conseil communautaire n°2003_A156 du 25 juillet 2003, et mise en œuvre par délibération n° 2003_A247 du 12 décembre 2003 assortie d'un règlement d'attribution. Le dispositif a été actualisé par délibération n°2015_B518 du Bureau communautaire du 29 octobre 2015.

L'opération façades renforce les actions municipales existantes de lutte contre la dégradation des bâtiments et d'amélioration du cadre de vie sur le secteur historique de Pertuis. Elle permet ainsi de soutenir les propriétaires concernés par l'obligation décennale de ravalement qui découle des articles L132-1 à L132-5 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Par ailleurs, l'opération façades s'inscrit en complément des opérations programmées de l'habitat mises en œuvre sur le centre ancien de Pertuis (OPAH ou PIG), pour inciter le maximum de propriétaires à engager des travaux de rénovation aussi bien dans leurs logements que sur les façades.

L'opération façades est pilotée par la commission façades, composée d'élus et de techniciens de la Ville de Pertuis et de la CPA et régie par un règlement d'attribution des aides.

Suite à la commission façades du 3 novembre 2015, la participation de la CPA est sollicitée sur les 6 dossiers suivants pour un montant total s'élevant à 11 963 euros.

NOM DU PROPRIÉTAIRE	ADRESSE DE L'IMMEUBLE	SURFACE DE LA FACADE m ² LONGUEUR ZINGUERIE ml	MONTANT DES TRAVAUX (en euros)	BASE SUBVENTIONNABLE (en euros)	SUBVENTION/MONTANT D. TRAVAUX	MAJORATION/MONTANT D. PERSONNE	MAJORATION AIDE A LA L'INSALUBRITÉ ET A LA MONTANT AU TITRE DE SUBVENTION (en euros)	RAPPEL MONTANT PLAFOND (en euros)	MONTANT SUBVENTION RÉSERVER (en euros)	AVIS DE
RAVISE	16 place Mirabeau	54 16,50 ml	11 676	3 726 619	53% 40%		1 975 248	3 049 1 500	2 223	ok
DESCOURS	61 rue des Tisserands	29	8 294	2 001	40%		800	2 287	800	ok
PAYS	84 rue Résini	90 8 ml	7 113	6 210 260	40% 40%		2 484 104	2 287 1 500	2 391	ok
SAOUDI	97 rue François Morel	300	14 905	14 905	40%		5 962	2 287	2 287	ok
BREMOND	6 rue Calade	105	8 924	7 245	40%		2 898	2 287	2 287	ok
BLOCH	128 rue de la Tour	54	11 045	3 726	53%		1 975	3 049	1 975	ok
TOTAL		527	61 957	38 692			16 446		11 963	

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2003_A156 du Conseil communautaire du 25 juillet 2003 approuvant le transfert de l'opération façades à la CPA au titre de sa compétence Politique de la Ville;

VU la délibération n°2013_A205 du Conseil communautaire du 29 novembre 2013 actualisant le règlement d'attribution des aides au ravalement de façades ;

VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014, modifiée, déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment d'approuver l'attribution des subventions aux personnes morales (privées ou publiques) et personnes

physiques et, le cas échéant, des conventions d'objectifs associés d'un montant n'excédant pas 150 000 € ;

VU la délibération n° 2015_B518 du Bureau communautaire du 29 octobre 2015 ajustant le dispositif et approuvant la convention entre la CPA et la commune de Pertuis ;

VU l'avis de la Commission façades en date du 3 novembre 2015 ;

VU l'avis de la Commission Habitat et Politique de la Ville en date du 3 décembre 2015 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** une aide d'un montant de 11 963 euros aux propriétaires concernés mentionnés ci-dessus dans le cadre des opérations façades de la ville de Pertuis ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier ;
- **DIRE** que la dépense sera imputée sur la ligne budgétaire 824 – 2041412 qui présente les disponibilités nécessaires.

OBJET : Habitat et politique de la ville - Politique de la ville / Cohésion sociale - Opérations façades de Pertuis - Attribution de subventions nominatives

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014, modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI

17 DEC. 2015